

Génocide des Tutsi : enquête à Paris visant un ex-député rwandais pour « crimes contre l'humanité »

AFP, 28 octobre 2021

Une information judiciaire a été ouverte à Paris contre un ancien député rwandais, qui vivrait en France, notamment pour « crime de génocide » et « crimes contre l'humanité » pour le rôle qu'il aurait eu au cours du génocide des Tutsi en 1994, a-t-on appris jeudi de source judiciaire.

Une information judiciaire a été ouverte à Paris contre un ancien député rwandais, qui vivrait en France, notamment pour « *crime de génocide* » et « *crimes contre l'humanité* » pour le rôle qu'il aurait eu au cours du génocide des Tutsi en 1994, a-t-on appris jeudi de source judiciaire.

L'information judiciaire, ouverte le 18 octobre par le parquet national antiterroriste et confiée à des juges du pôle « *crimes contre l'humanité* » du tribunal judiciaire de Paris, vise

Pierre Kayondo.

Elle est ouverte également pour les infractions de « *complicité de crime de génocide* », « *complicité de crimes contre l'humanité* » et « *entente en vue de la préparation de ces crimes* », entre avril et juillet 1994.

Elle fait suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée le 22 septembre par le Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR), selon lequel Pierre Kayondo vivrait au Havre.

« *C'est une très bonne nouvelle, mais ce n'est qu'une étape. Le temps joue contre nous, donc les témoignages doivent être recueillis au plus vite* », a réagi auprès de l'AFP Me Domitille Philippart, avocate du CPCR.

Le président de ce collectif, Alain Gauthier, avait alors affirmé que M. Kayondo avait été « *actionnaire de la*

Radio Télévision des Mille Collines » et « considéré comme un "irréductible du MRND" (Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement), très lié au mouvement des Interahamwe », la milice hutu principale bras armé du génocide.

Dans sa plainte, le CPCR assure que Pierre Kayondo, « ancien préfet de Kibuye et ancien député » dans la préfecture de Gitarama, « a activement participé à l'organisation des exterminations à Ruhango et à Tambwe dans la préfecture de Gitarama, en permettant la constitution de groupe de miliciens interahamwe, en fournissant des armes et en participant à des réunions ».

Pour M. Gauthier, Pierre Kayondo « était un proche de personnalités condamnées pour génocide », dont le colonel Aloys Simba et Ephrem Nke-

zabera, surnommé le « *banquier du génocide* ».

Le CPCR, une association qui traque depuis plus de vingt ans les génocidaires présumés en France au nom des victimes et des rescapés, s'appuie sur plusieurs témoignages qui, selon lui, « établissent le rôle actif de M. Kayondo dans les tueries qui se sont déroulées à compter du 20 avril dans la région de Gitarama ».

Le génocide contre la minorité tutsi, orchestré par le régime extrémiste hutu au pouvoir, a fait entre avril et juillet 1994 plus de 800.000 morts dont des Hutus modérés.

A ce jour, deux procès liés au génocide au Rwanda ont débouché en France sur les condamnations définitives de trois hommes. Deux autres hommes doivent bientôt être jugés.